

Circulaire n° DGOS/DGS/DSS/R4/MC3/2011/394 du 20 octobre 2011 relative à l'organisation de l'offre diagnostique et de suivi pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

20/10/2011

Date d'application : immédiate

Grille de classement : Etablissements de santé

Validée par le CNP le 23 septembre 2011 - Visa CNP 2011-241

Catégorie :

Mesures d'organisation des services retenues par le ministre pour la mise en oeuvre des dispositions dont il s'agit.

Résumé :

La circulaire s'inscrit dans la suite du plan Alzheimer 2008-2012 et prolonge les actions engagées dans le domaine du diagnostic de la maladie Alzheimer depuis 2001. Elle vise à organiser le parcours de soins des personnes malades en structurant sur le territoire une offre graduée et à identifier des consultations mémoire libérales réalisées par des neurologues, psychiatres ou gériatres

Textes de références :

Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012

Annexes :

Annexe 1 : cahier des charges des centres mémoire de ressources et de recherche

Annexe 2 : cahier des charges des consultations mémoire

Annexe 3 : cahier des charges des consultations mémoire libérales

Annexe 4 : carte d'urgence Alzheimer

Annexe 5 : outil de liaison médecin spécialiste/médecin généraliste

Consulter la [circulaire n° DGOS/DGS/DSS/R4/MC3/2011/394 du 20 octobre 2011](#) en version PDF